

Vous...

- Vous posez des questions sur votre emploi ou ses conditions d'exercice ?
- Avez déjà envisagé de démissionner ?
- Vous interrogez sur la suite de votre carrière ?
- Avez l'impression de stagner, de ne pas utiliser tout votre potentiel ?
- Souhaitez prendre des responsabilités ou changer de poste ?
- Avez envie de vous reconverter, de changer d'entreprise ?
- Redoutez de perdre votre emploi ?

Révélez votre potentiel et sécurisez votre parcours professionnel grâce au bilan de compétences !



Vous avez des questions sur votre projet professionnel et vous ne savez pas par où commencer, encore faut-il identifier le ou les changements dont vous avez besoin !

Le bilan de compétences est une étape importante dans votre carrière, véritable outil de réflexion et de remise en question, il est «LE» point de départ pour tout projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le bilan de compétences est une démarche qui s'adresse à tous les actifs, quel que soit leur niveau de formation ou leur profil. Salarié, agent de la fonction publique, demandeur d'emploi, entrepreneur, bénévole, engagé politiquement ou syndicalement, en début de parcours professionnel ou travailler expérimenté vous avez le droit de bénéficier d'un bilan de compétences.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Savoir reconnaître et utiliser vos talents naturels
- Développer votre capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de votre carrière professionnelle en vous aidant à mieux vous connaître
- Analyser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser vos atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

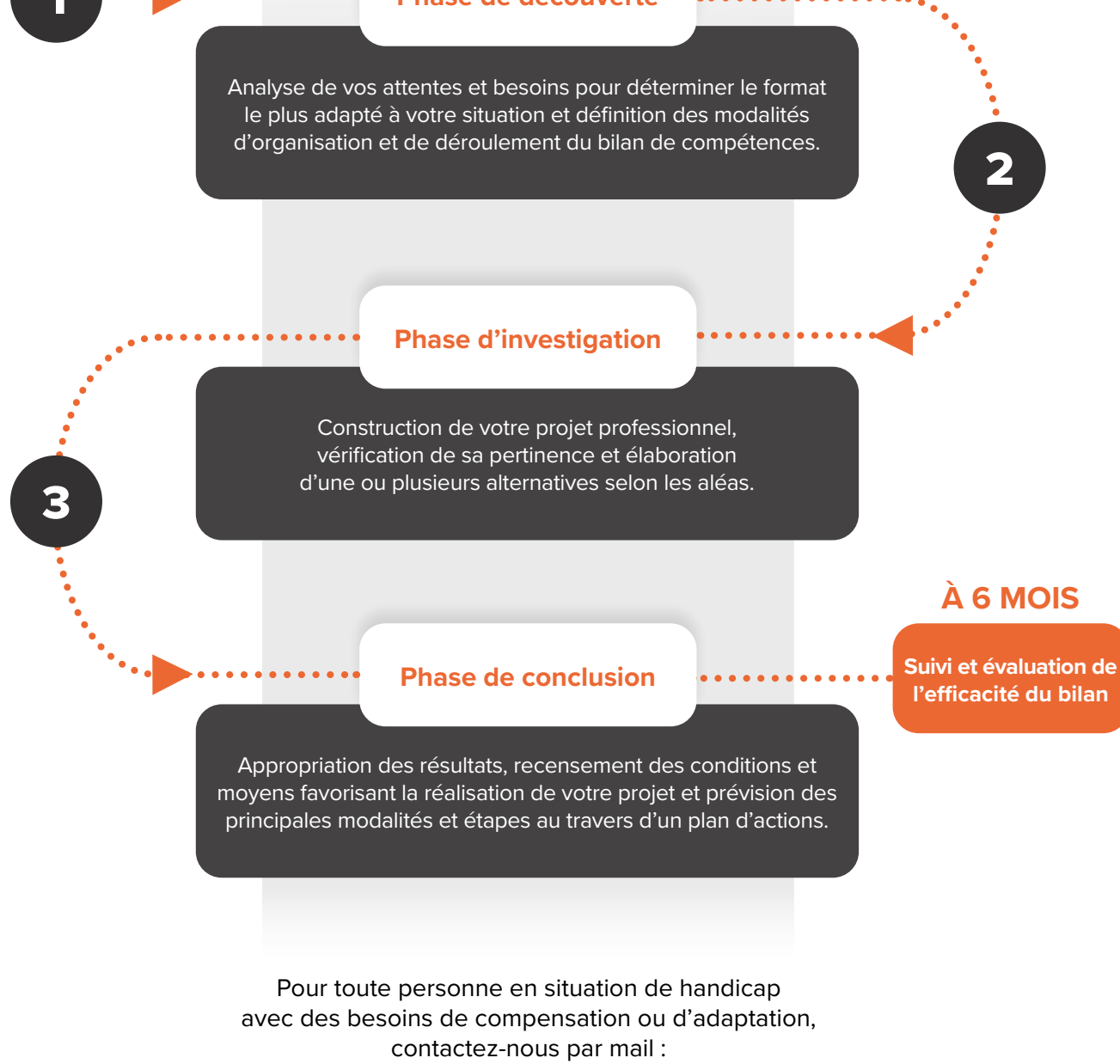
QUELLE DÉMARCHÉ SUIVRE ?

- 1 Vous prenez un 1^{er} rendez-vous gratuit et sans engagement qui vous permettra de comprendre les objectifs du bilan et notre méthodologie pour faire votre choix. Au cours de cet entretien, vous faites connaissance avec le consultant qui vous accompagnera dans le respect de notre déontologie (consentement, confidentialité et neutralité).
- 2 Nous constituons ensemble le dossier de demande de financement et établissons un planning prévisionnel.
- 3 Le démarrage de votre bilan a lieu en fonction de vos besoins et du financement mobilisé, généralement dans le mois suivant.

Contactez-nous pour un devis personnalisé, pour des conseils sur les modalités de financement et pour la mise en œuvre des démarches nécessaires !

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

La durée du bilan de compétences varie selon vos besoins. Elle est au maximum de 24 heures, réparties sur 12 à 16 semaines, sur votre temps de travail ou votre temps personnel, incluant des temps d'entretien (présentiel ou distanciel), des temps de travail guidés et des outils digitaux. Le bilan comprend obligatoirement trois phases dont la durée est variable selon les actions conduites et les attentes formulées.



Pour toute personne en situation de handicap avec des besoins de compensation ou d'adaptation, contactez-nous par mail :

diversite@catalys-conseil.fr

POURQUOI CATALYS CONSEIL ?



MODES DE FINANCEMENT

Compte Personnel de Formation



Depuis le 2 mai 2024, une contribution forfaitaire obligatoire de 103,20€ est exigée pour toute personne souhaitant financer une formation avec son CPF. Ce montant est automatiquement inclus dans le coût total de la formation.

Les demandeurs d'emploi, les salariés bénéficiant d'un cofinancement ou du Compte Professionnel de Prévention (C2P) et les agents de la fonction publique ne sont pas concernés par cette contribution.

Employeur

Le bilan de compétences est finançable au titre du « plan de développement des compétences ».

Autofinancement

Vous bénéficiez dans ce cas de facilités de paiement en 3 fois.

France Travail

Si vos droits CPF sont insuffisants vous pouvez demander sous certaines conditions un financement complémentaire à France Travail.

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OÙ NOUS TROUVER ?

Retrouvez le détail de nos agences sur : www.catalys-conseil.fr

SIÈGE SOCIAL

1 rue Louis Braille
Cap Courrouze - Hall A - 4^{ème} étage
35 136 St Jacques de la Lande
TÉL : 02 99 14 73 73

Trouvez votre agence !



Nous vous accueillons au sein de nos agences en région et vous accompagnons partout grâce à nos outils et pratiques performantes de bilan distanciel !



Scannez-moi !

